

Modernisation des contrôles à l'exportation périmés

Les entreprises canadiennes de toutes tailles souhaitent de plus en plus souvent exercer leurs activités à l'extérieur de nos frontières. Il importe donc d'éliminer les règlements qui entravent l'investissement intérieur en R-D. Nos entreprises florissantes de haute technologie sont trop souvent freinées par les normes de contrôle des exportations périmées et inefficaces du Canada. À l'heure actuelle, les entreprises qui développent ou fabriquent des produits comportant des technologies de cryptage sont assujetties à des règles d'exportation qui causent des retards coûteux pour les projets de R-D, les mandats de recherche et le lancement de produits. Comme c'est le cas pour les autres secteurs d'exportation de l'économie canadienne, entre 90 % et 95 % des revenus du secteur de la technologie proviennent de l'étranger.

Les normes de contrôle des exportations onéreuses du Canada ont entraîné des retards paralysants de plusieurs mois pour les entreprises qui lancent des produits à l'échelle mondiale. Dans le secteur des TIC, où le délai entre le concept et la livraison est souvent inférieur à 18 mois et où plusieurs produits sont lancés chaque année, l'établissement d'un délai de 45 jours pour approuver une exportation canadienne à destination d'un marché immense et croissant comme l'Asie entraîne une énorme perte de revenus. Les concurrents des autres pays qui commercialisent actuellement des produits moins performants dans les secteurs comme l'aérospatiale ou les appareils électroniques grand public ont un accès plus favorable aux économies croissantes de l'Inde et de la Chine et profitent de leur situation pour accaparer une part du marché.

L'établissement de partenariats réussis et de relations de distribution et d'approvisionnement détermine essentiellement quelles entreprises domineront ces marchés lorsqu'ils prendront leur essor et les normes de contrôle des exportations privent les entreprises canadiennes de l'avantage d'être le premier occupant d'un segment de marché. Les approbations liées au contrôle des exportations insèrent un niveau élevé de risque dans le calendrier des projets de déploiement des technologies. Si un client accepte un délai de 45 ou 60 jours pour les approbations des permis d'exportation et qu'aucun permis n'est accordé après cette période de temps, son projet sera en retard avant même de débuter. Il n'est donc pas étonnant que les clients soient très frustrés, annulent les commandes ou ne fassent plus affaire avec l'entreprise canadienne.

Les entreprises de pointe passent des semaines à remplir la paperasserie simplement pour partager des données de R-D à l'interne si un de leurs bureaux est situé à l'extérieur du Canada. Certaines filiales établies au Canada ont été éliminées des activités de R-D par leurs compagnies mères à cause des contrôles à l'exportation canadiens; les emplois bien rémunérés qui génèrent des richesses sont allés à l'extérieur du Canada.

Aux États-Unis, où les questions de sécurité nationale sont hautement prioritaires, les entreprises qui exportent des technologies de cryptage sont régies par un système de contrôles à l'exportation beaucoup plus permissif et efficace que leurs concurrentes au Canada. De plus, les règlements sur les contrôles à l'exportation des États-Unis ont été atténués en 2000, puis de nouveau en 2010, et les entreprises sont autorisées à aviser le gouvernement après avoir expédié leurs produits. Pour réussir dans un contexte de concurrence mondiale, les exportateurs canadiens doivent être placés sur un pied d'égalité avec leurs concurrents étrangers. Cela signifie que les innovateurs canadiens qui éperonnent une économie numérique produite au pays requièrent un régime interne de contrôle des exportations qui ne crée pas de restrictions déraisonnables ni de retards coûteux par rapport aux pays où leurs concurrents exercent leurs activités.

Recommandations

Que le gouvernement fédéral :

1. Lance immédiatement un examen du régime de contrôles à l'exportation du Canada afin de mettre en place, dans un délai de six mois, toutes les mesures requises pour créer des règles du jeu

favorables aux entreprises canadiennes tout en adhérant à l'esprit de ses obligations en matière de commerce international. Ce délai est raisonnable étant donné le nombre d'examens et de consultations publiques que le gouvernement fédéral a entrepris au cours des 18 derniers mois.

2. Veille à ce que la modernisation des contrôles à l'exportation prévoie des politiques plus centrées sur les contribuables, notamment des examens rapides, des directives sur le cadre de livraison, des normes précises d'exécution des services et des ressources appropriées pour l'administration du programme par le gouvernement.
3. S'assure qu'Industrie Canada dirige les efforts du gouvernement en vue de moderniser les normes de contrôle des exportations du Canada.